

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/26-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 07 juin 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 juin 2018 portant sur l'objet de la délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Prime d'engagement pédagogique : révision des critères

Le conseil d'administration approuve :

- la définition des objectifs associés au régime de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP),
 - les catégories de personnels concernés par la PEP,
 - les critères et les modalités d'attribution de la PEP,
 - l'enveloppe budgétaire dédiée à la PEP,
 - le montant maximum d'intéressement par bénéficiaire,
 - les modalités de versement,
 - l'évaluation du dispositif,
- tels que définis dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 26 juin 2018




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université